

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/ 22-358

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Décision Municipale en date du 30 décembre 2021, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} Janvier 2022 ;

Vu l'arrêté municipal n°ST/22-286 en date du 5 août 2022 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement au droit du 20 rue Ravon, en raison de création de branchement gaz du 22 septembre au 14 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 28 septembre 2022 prorogeant l'arrêté n°ST/22-286 jusqu'au 14 octobre 2022 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté ST/22-286 formulée par l'entreprise STPS en date du 18 novembre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période des travaux sur voirie dans la Ravon à Bourg-la-Reine et qu'il convient de proroger l'arrêté n° ST/22-286 jusqu'au 16 décembre 2022 inclus ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

| Coordonnées des entreprises liées aux travaux | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| STPS ZI SUD – CS 17171 77272 VILLEPARISIS CEDEX | GRDF 361 avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART |
| Descriptif des travaux : | Création d'un branchement gaz |
| Adresse des travaux : | 20 rue Ravon |

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/22-286 en date du 5 août 2022 est prorogé jusqu'au 16 décembre 2022 inclus dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Galliéni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 18 novembre 2022

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Publication de l'acte sous forme électronique sur le site internet de la Ville, le 21 novembre 2022